

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 09 septembre 2025

Délibération N° DE_036_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	7	8
Date de la convocation : 03/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Monique FURST, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés : Monsieur Daniel GENTNER représenté par Madame Monique FURST

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Madame Perrine DELVART, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : Espace santé : continuité marché de maîtrise d'œuvre

Madame la Maire prend la parole et expose un petit rappel historique des faits qui ont mené à la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Michel Chevallier, mandataire du groupement, pour assurer le suivi et la conception de la création d'un espace santé et d'un logement dans un bâtiment existant.

Le marché a été notifié à l'équipe de Michel Chevallier selon les missions suivantes :

Missions	Taux	Forfait provisoire de rémunération € HT	Forfait provisoire de rémunération € TTC
Mission de base	11.00 %	45 100	54 120
Mission complémentaire EXE	1.20 %	4 920	5 904
Mission complémentaire OPC	1.40 %	5 740	6 888
TOTAL	13.60 %	55 760	66 912

La mission Avant-Projet Définitif (APD) a été présentée par M. Michel Chevallier une première fois avec la projection des plans du projet en séance du conseil municipal le 28.8.2024.

Montant des travaux hors options	Montant HT	TVA	Montant TTC
	504 100	100 820	604 920

L'estimation dépasse largement les dépenses que la commune envisage et peut assumer. Les recettes restent très incertaines, et l'État se désengage sans avoir de garantie de la présence de professionnels de santé qui acceptent de s'établir à Schirrhoffen.

Après réflexion, le conseil municipal décide de ne pas mettre les finances de la commune en danger. Le projet est temporairement suspendu, le temps de rechercher activement des professionnels de santé, condition préalable à l'obtention des subventions de l'État.

De nombreux mois se sont écoulés et la recherche de médecins reste infructueuse. Face aux difficultés bien connues pour attirer des professionnels de santé dans les communes rurales, le conseil municipal abandonne définitivement le projet au profit de la création de deux logements communaux.

Les élus estiment qu'un allègement des normes, en particulier celles liées à l'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP), pourrait en diminuer considérablement le coût.

Une nouvelle négociation est entamée avec le maître d'œuvre afin qu'il revoie l'Avant-Projet Définitif (APD) initial et adapte les plans pour la création de deux logements communaux.

Le conseil municipal doit se prononcer en séance tenante sur les nouvelles esquisses de plans projetées et le nouveau chiffrage de l'Avant-Projet Définitif n° 2 (APD).

Montant des travaux hors options	Montant HT	TVA	Montant TTC
	434 300	86 860	521 160

Les conseillers sont étonnés par le peu d'écart entre les deux projets, seule une moins-value de **69 800 € HT** est constatée.

De nombreuses interrogations restent en suspens. S'agit-il d'une surévaluation des travaux ? Les prix ont-ils connu une telle hausse ces dernières années ? Le coût de ce projet de rénovation est supérieur aux prix du marché actuel.

Au vu de tous ces éléments, il est décidé de mettre fin au marché de maîtrise d'œuvre tel que défini à l'article 12.1 du CCAP – Arrêt de l'exécution de la prestation. Conformément à l'article 33 du CCAG-PI, l'indemnisation est fixée à 20 % de la partie résiliée du marché.

Après en avoir délibéré

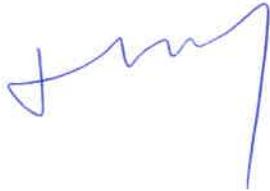
**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre signé avec l'architecte Michel Chevallier mandataire du groupement,

DEMANDE au maître d'œuvre de transmettre le décompte définitif du marché,

AUTORISE Madame la maire à signer toutes les pièces afférentes à cette résiliation.

Madame Huguette HAASSER
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

